



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/06/2023

### POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Mise en place de mesures de réduction des émissions de polluants dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Le bulletin de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Hauts-de-France, de ce jour prévoit la persistance d'un épisode de pollution à ozone dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. **Par conséquent, le niveau d'alerte sur persistance** (dépassement du seuil de 180 µg/m<sup>3</sup> pendant deux jours et plus) **est déclenché pour ces deux départements.**

Georges-François Leclerc, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, a décidé de prendre des mesures visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et à en limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement.

Ainsi, les mesures suivantes s'appliquent à compter de ce **mardi 13 juin 2023 à 18 heures jusqu'au mercredi 14 juin 2023 à 23h59.**

- **Dans le secteur des transports : application des mesures de réduction des émissions**

La vitesse des véhicules à moteur est temporairement limitée :

- à **110 km/h** sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à **90 km/h** sur les portions d'autoroutes et de routes normalement limitées à 110 km/h ;
- la vitesse maximale autorisée est réduite à **80 km/h** pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

- **Dans le secteur industriel : limitation des émissions de précurseurs de l'ozone**

Le préfet appelle à limiter autant que possible les émissions de précurseurs de l'ozone, via :

- l'utilisation de systèmes de dépollution renforcés ;
- le report de certaines opérations telles que travaux de maintenance, dégazage d'une installation, chargement ou déchargement de produits émettant des composants organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs.

#### Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- **Dans le secteur résidentiel, dans les espaces verts et jardins publics**

Le préfet rappelle l'interdiction totale des brûlages à l'air libre des déchets verts et demande le report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par les particuliers ou les collectivités territoriales avec des outils à moteur thermique (tondeuses, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile...).

\*\*\*

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr).

**Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

